



SNCF - CONTROLE DANS UN TRAIN LIGNE

Par **Bigot Christophe**, le **28/11/2017** à **10:32**

Bonjour,

Ma fille de 14 ans a pris le train à son unique initiative en quittant son lycée pour tenter de fuguer sans titre de transport, sans argent, sans carte d'identité, elle s'est fait contrôler et le contrôleur lui a juste dresser un PV. Pouvez vous m'indiquer s'il n'avait pas d'autres obligations ? comme prévenir la police ferrovière ou les parents ou je ne sais qui ?

Cordialement

Par **youris**, le **28/11/2017** à **11:32**

bonjour,

encore aurait-il fallu que le contrôleur sache que votre fille avait fugué.

ce n'est pas le rôle du contrôleur de vérifier à quels titres les enfants mineurs sont dans le train surtout à 14 ans.

salutations

Par **Bigot Christophe**, le **28/11/2017** à **16:57**

Ah bon vous laisseriez partir votre fille ou garçon sur une grande ligne sans lui fournir de ticket transport, drôle d'idée, donc son seul rôle est de verbaliser !

Par **youris**, le **28/11/2017** à **17:31**

ce n'est le problème du contrôleur mais le problème des parents qui ont l'autorité parentale de vérifier si leurs enfants prennent le nécessaire pour voyager.

les contrôleurs SNCF sont en principe assermentés, ils peuvent demander à contrôler l'identité d'un voyageur mais ils ne peuvent pas contraindre le voyageur à présenter une pièce d'identité si celui-ci refuse.

seules les autorités de police peuvent contraindre un voyageur à présenter un document d'identité.

Par **Visiteur**, le **29/11/2017** à **08:07**

Bonjour,
d'autant plus qu'un document d'identité n'est pas obligatoire !